

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents physiquement : 13
Nombre de membres présents en visio-conférence : 9
Affiché le :

**CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU S.A.G.E. DE LA NONETTE
DU 8 MARS 2021**

COMPTE-RENDU

À la suite de la convocation adressée à ses membres le 1^{er} mars 2021, le Conseil Syndical du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette s'est réuni le 8 mars 2021 à 18 heures dans la salle « Meco » du bâtiment n° 6 du Quartier Ordener de Senlis, sous la présidence de M. SELLIER.

Présents physiquement :

M. OUBLIÉ (CARPF et OTHIS), M. POLI (CARPF et OTHIS), M. DESABRE (CCAC), M. VINCENTI (CCAC), Mme ÉGO (CCPOH), M. CHÉRON (CCPV), M. TESSON (CCSSO), Mme PRUVOST-BITAR (CCSSO), M. DE LA BÉDOYÈRE (BARON), Mme LE MIGNOT (ERMENONVILLE).

Présents en visio-conférence :

M. PILAT (ARC), Mme DUBREUCQ (CCAC), M. CAPPE DE BAILLON (CCAC), Mme DEZARD (CCSSO), M. RYCHTARIK (CHÈVREVILLE), M. DOUET (MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ), M. SICARD (NANTEUIL-LE-HAUDOUIN), Mme MAILLOT (TRUMILLY), M. BOURRUT-LACOUTURE (VILLERS-SAINT-GENEST).

Assistait également :

Mme LOBIN (CLE du SAGE de la NONETTE).

Excusés :

M. ROBERT (ACSO), Mme BREBANT (ACSO), M. AUBRY (CCPMF), M. PROFFIT (CCPV), M. GUÉDRAS (CCSSO), M. DUMOULIN (CCSSO), Mme COLIN (CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE), M. PENET (TRÉSORIER DE SENLIS).

.../...

1 - Compte administratif 2020

Je sou mets à votre approbation le vote du compte administratif 2020.

De ce compte administratif émanent les principales opérations réalisées durant l'exercice écoulé, notamment :

- Les travaux de rétablissement de la continuité écologique à Toutedoie : 144 541,78 € ainsi que 34 359,00 € pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux ;
- Les travaux d'aménagement d'hydraulique douce sur le hameau de La Borde à Raray : 111 027,63 € ;
- Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le pont Saint martin à Borest : 66 282,98 € ainsi que 10 464,00 € pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux ;
- L'étude de ruissellement sur l'Aunette : 35 232,00 € ;
- Les travaux hivernaux d'entretien de la végétation 2019-2020 : 29 642,60 €
- Les analyses d'eau : 28 079,70 € ;
- Les travaux estivaux : 22 002,62 € ;
- Les arrachages de plantes invasives : 16 280,00 € ;
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable : 15 494,28 €.

Ce compte fait également apparaître les subventions encaissées suite à la réalisation de ces études et travaux, pour un montant total de 563 665,93 €, soit :

- Pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 495 310,00 € ;
- Pour le Département de l'Oise : 34 264,00 € ;
- Pour le FEDER : 34 091,93 €.

Le compte administratif fait ressortir, à la clôture de l'exercice 2020, un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 96 022,65 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 65 152,02 €, soit un résultat d'ensemble excédentaire de 161 174,67 €.

Pour vous permettre d'en délibérer et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais quitter la salle des séances au moment du vote en vous demandant de bien vouloir désigner l'un d'entre vous pour le présider, mais auparavant, je suis à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles sur ce compte administratif.

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité, sous la présidence de Madame PRUVOST-BITAR,**

Approuve le compte administratif 2020.

M. DE LA BÉDOYÈRE demande si les plantes invasives sont en expansion sur le bassin versant. M. FORISSIER, technicien de rivière du S.I.S.N., lui répond que la situation est maîtrisée actuellement sur les secteurs concernés.

M. VINCENTI demande si le fait que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ait cessé de subventionner ces arrachages de plantes invasives signifie que le syndicat réalise moins d'interventions. M. GICQUEL, responsable administratif et financier du S.I.S.N., lui répond que le syndicat réalise pour environ 15 000 euros d'arrachages par an sur ces dernières années et que le volume n'a pas fait l'objet de réduction pour le moment, malgré la baisse des financements.

.../...

Mme PRUVOST-BITAR demande pour quelle raison les travaux sur la digue de Senlis n'apparaissent pas dans le compte administratif. M. GICQUEL, lui répond que le syndicat n'est plus maître d'ouvrage de cette opération suite à la prise de compétence « Prévention des inondations » par l'Entente Oise-Aisne. Celle-ci a donc repris les études entamées par le S.I.S.N. et a lancé les marchés de travaux. Le Syndicat a reversé à l'Entente Oise-Aisne les financements obtenus de la part du Département de l'Oise et de l'État (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation de cette opération.

M. POLI demande si le S.I.S.N. sollicite des financements de la part du département de Seine et Marne. M. GICQUEL lui répond que ce n'est pas le cas, du fait que peu d'opérations concernent directement le territoire de ce département mais aussi du fait que les financements sont plafonnés à 80 % au cumul des subventions du département de l'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

2 - Compte de gestion 2020

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Senlis pour l'exercice 2020 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget primitif du S.I.S.N. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Senlis a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Je vous demande d'approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Senlis pour l'exercice 2020.

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Approuve le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Senlis pour l'exercice 2020.

3 - Affectation du résultat d'exploitation 2020

Le compte administratif fait ressortir, à la clôture de l'exercice 2020, un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 96 022,65 € et un résultat excédentaire de la section d'investissement de 65 152,02 €.

Je vous propose donc d'affecter l'excédent de fonctionnement à concurrence de 96 022 € en section de fonctionnement et à concurrence de 65 152 € en section d'investissement du budget primitif 2021 du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette.

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à concurrence de 96 022 € en section de fonctionnement et à concurrence de 65 152 € en section d'investissement du budget primitif 2021 du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette.

.../...

4 - Budget primitif 2021

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire le 1er mars 2021, je sou mets à votre approbation le vote du budget primitif 2021 du Syndicat Interdépartemental du S.A.G.E. de la Nonette.

Les principales demandes de crédits de fonctionnement concernent les opérations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre et travaux dans le quartier de Toutedoie à Gouvieux : 202 611,53 € ;
- Travaux sur le sous-bassin de la Launette : 72 830,16 € ;
- Schéma directeur eau potable : 70 941,96 € ;
- Travaux et maîtrise d'œuvre des seuils de Senlis et Jouvancourt : 67 920,00 € ;
- Étude de restauration grand marais de Baron : 42 000,00 € ;
- Étude de restauration de la Nonette et de la ZEC (Zone d'Expansion de Crues) à Nanteuil-le-Haudouin : 42 000,00 € ;
- Travaux de restauration : 40 000,00 € ;
- Travaux hivernaux 2020-2021 : 36 000,00 € ;
- Campagne d'analyses d'eau : 32 000,00 € ;
- Étude de restauration de la ZEC sur la Launette : 31 633,50 € ;
- Étude de ruissellement sur l'Aunette : 30 960,00 € ;
- AMO pour l'étude de gestion du pluvial : 30 000,00 € ;
- Travaux estivaux 2021 : 24 000,00 € ;
- DIG Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Nonette et de ses affluents : 20 000,00 € ;
- Frais de communication (sensibilisation/formation) : 18 500,00 € ;
- Arrachages de plantes invasives : 16 280,00 € ;
- MO seuils de Senlis et Jouvancourt : 15 120,00 € ;
- DIG travaux Aunette : 10 000,00 €.

En vue d'espérer obtenir des financements à 100 % sur des opérations de rétablissement de la continuité écologique, il a été décidé de réaliser les travaux sur des crédits inscrits en section de fonctionnement, conformément aux dispositions de la circulaire du 5 avril 2012.

Il est proposé au conseil syndical de maintenir à 293 820 € la participation des collectivités au fonctionnement du syndicat pour l'année 2021, sur la base de la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.

La balance du budget primitif 2021 s'équilibre ainsi à :

- **1 204 842 €** pour la section de fonctionnement ;
- **78 309 €** pour la section d'investissement.

Je vous demande d'approuver le budget primitif 2021.

**L'exposé du Président entendu,
Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,**

Approuve le budget primitif 2021.

.../...

M. CHÉRON demande si les travaux sur la zone d'expansion de crues de la Launette doivent être considérés comme de la protection contre les inondations ou de la gestion des milieux aquatiques. Mme MORVAN, directrice technique du S.I.S.N., lui répond qu'il s'agit de la gestion des milieux aquatiques, dans la mesure où les ruissellements sur ce sous-bassin impactent fortement la qualité de la Launette et de la Nonette, comme cela a été montré aux conseillers sur une photo de la confluence entre les deux cours d'eau.

M. OUBLIÉ demande si l'étude sur la zone d'expansion de crues de la Launette concerne Othis. Mme Morvan explique que cette opération est programmée à Fontaine-Chaalis. Il n'y a quasiment plus de zones humides avérées à Othis. Cependant, tout projet de restauration voire de création de nouvelles zones humides permettant de plus l'expansion et la filtration des crues pourra être étudié avec la commune et la C.A.R.P.F. sur ce secteur à très fort enjeu.

M. DE LA BÉDOYÈRE demande en quoi consiste l'opération sur les seuils de Senlis et Jouvancourt. M. FORISSIER lui répond qu'il s'agit de supprimer des restes de maçonneries d'anciens moulins et les chutes d'eau correspondantes.

Mme PRUVOST-BITAR demande s'il est possible d'avoir accès aux résultats des analyses d'eau. Mme MORVAN lui répond que ces résultats sont disponibles sur le site internet du S.I.S.N. (<http://www.syndicat-sage-nonette.fr>) ainsi que les rapports complets sur demande.

5 – Passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Je soumetts à votre approbation la passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (C.A.R.P.F.).

Cette convention aura pour but de permettre la rémunération du S.I.S.N. lorsqu'il intervient comme assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) sur des projets portés par la C.A.R.P.F.

Elle permettra également à la C.A.R.P.F. de participer à des compléments de financement sur des projets réalisés par le S.I.S.N. sur le territoire de celle-ci.

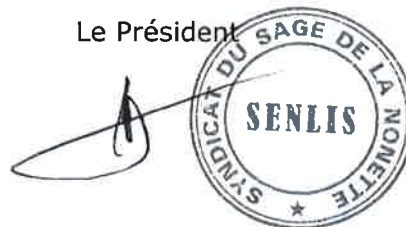
L'exposé du Président entendu, Le Conseil Syndical, à main levée et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention à intervenir avec la C.A.R.P.F.

Mme MORVAN précise que cette convention, qui devrait être finalisée prochainement, permettra de mener des actions supplémentaires sur le territoire de la C.A.R.P.F., qui seront financées par cette dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 27.

Le Président



Gilles SELLIER
Maire de Nanteuil-le-Haudouin
Conseiller Départemental de l'Oise

SAGE NONETTE (29000)

DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE : 2020

AFFECTATION RESULTAT EN

2021

Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>
Nombre de membres présents	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text"/>
Votes	Contre <input type="text"/> Pour <input type="text"/>

Date de la convocation.....

Séance du à heures.....

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de M. Gilles SELLIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		47 443,62 €		56 024,38 €	- €	103 468,00 €
Opérations de l'exercice	811 179,75 €	859 758,78 €	- €	9 127,64 €	811 179,75 €	868 886,42 €
Totaux	811 179,75 €	907 202,40 €	- €	65 152,02 €	811 179,75 €	972 354,42 €
Résultat de clôture (=CA)		96 022,65 €		65 152,02 €		161 174,67 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2018 moins 1068/2019

Besoin de financement	<input type="text"/>	au compte 001 investissement dépenses BP 2021
Excédent de financement	65 152,02 €	au compte 001 investissement recettes BP 2021
Restes à réaliser	<input type="text"/>	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/20 et BP/21
Besoin de financement des restes à réaliser	<input type="text"/>	
Excédent de financement des restes à réaliser	<input type="text"/>	
Besoin total de financement	<input type="text"/>	
Excédent total de financement	65 152,02 €	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 1068 Investissement BP 2021, avec émission titre de recette.

96 022,65 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2021

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Pour expédition conforme, Le Président,

Collectivité : S.I.S.N.

Année 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	911 400	70	PRODUITS DE SERVICES	
012	CHARGES DE PERSONNEL	256 875	71	PRODUCTION STOCKEE	
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	10	72	TRAVAUX EN REGIE	
66	CHARGES FINANCIERES		73	IMPOTS ET TAXES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 108 820
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 307	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		76	PRODUITS FINANCIERS	
042	OP. ORDR SF - SI		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		1 201 592	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
022	DEPENSES IMPREVUES	3 250	042	OP. ORDRE SF - SI	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	013	ATTENUATION DES CHARGES	
DIFFERENCE REC.- DEP. FONCT.			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		1 108 820
		-92 772			
RESERVE (avec EXC.FONCT.)			EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2 020		
		0	002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	96 022
TOTAL		1 204 842	TOTAL		1 204 842
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT REPORTE		001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	65 152
16	EMPRUNTS		1068	AFFECTATION RESULTAT	
20	FRAIS D'ETUDE		102	FCTVA- TLE	4 850
21	ACQUISITIONS	46 155	13	SUBVENTIONS	
23	TRAVAUX	29 154	16	EMPRUNTS	
272	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS	
041	OPERATION D'ORDRE SI		041	OPERATIONS D'ORDRE SI	
040	OPERATIONS D'ORDRE SI -SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE	8 307
020	DEPENSES IMPREVUES	3 000	024	CESSION S IMMOBILISATIONS	
MONTANT TOTAL OPERATIONS			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
			BESOIN DE FINANCEMENT		78 309
					0
TOTAL		78 309	TOTAL		78 309

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE
REPARTITION DE LA PARTICIPATION 2021 (COMMUNES, COMMUNAUTES DE COMMUNES ET D'AGGLOMERATION)

COMMUNE	CC ou CA	Superficie (ha)				Population municipale 2018 (entrée en vigueur au 01/01/2021)				Montant par commune	Coût SAGE Commune	Coût SAGE CC ou CA	Coût GEMA CC ou CA	Montant total 2021	
		Commune	% sur le BV	sur leBV	% du total BV	Commune	% sur le BV	sur le BV	% du total BV						
SAINT-MAXIMIN	ACSO	1 233	26%	322	0,79%	2 872	0%	-	0,00%	1 160,77 €	212,94 €	- €	947,83 €	1 160,77 €	
NERY	ARC	1 634	9%	144	0,35%	658	0%	-	0,00%	519,10 €					
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT		490	20%	100	0,25%	643	0%	-	0,00%	360,49 €	- €	263,86 €	1 174,49 €	1 438,35 €	
VERBERIE		1 505	10%	155	0,38%	3 823	0%	-	0,00%	558,76 €					
DAMMARTIN-EN-GOELE	CARPF	897	56%	498	1,22%	10 196	90%	9 176	11,79%	19 119,53 €					
OTHIS		1 304	35%	450	1,10%	6 739	95%	6 402	8,23%	13 708,75 €	- €	6 653,85 €	36 270,80 €	36 270,80 €	
ROUVRES		414	100%	414	1,02%	905	100%	905	1,16%	3 200,99 €					
SAINT MARD		626	11%	67	0,16%	3 905	0%	-	0,00%	241,53 €					
APREMONT	CCAC	1 362	79%	1 077	2,64%	654	100%	654	0,84%	5 117,16 €					
AVILLY-SAINT-LEONARD		1 196	100%	1 196	2,93%	889	100%	889	1,14%	5 989,81 €					
CHANTILLY		1 587	100%	1 587	3,89%	11 001	100%	11 001	14,14%	26 489,95 €	- €	11 915,72 €	53 038,07 €	64 953,79 €	
GOUVIEUX		2 325	58%	1 348	3,31%	9 023	100%	9 023	11,60%	21 894,08 €					
VINEUIL-SAINT-FIRMIN		778	100%	778	1,91%	1 408	100%	1 408	1,81%	5 462,79 €					
MARCHEMORET	CCPMF	704	31%	220	0,54%	568	40%	227	0,29%	1 222,01 €	- €	364,26 €	1 621,35 €	1 985,61 €	
MONTGE-EN-GOELE		1 156	17%	192	0,47%	757	5%	38	0,05%	763,60 €					
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	CCPOH	816	57%	469	1,15%	652	40%	261	0,34%	2 183,06 €	- €	400,48 €	1 782,58 €	2 183,06 €	
BARON	CCPV	2 147	100%	2 147	5,27%	764	100%	764	0,98%	9 182,06 €					
BOISSY FRESNOY		1 587	88%	1 401	3,44%	985	45%	443	0,57%	5 887,27 €	1 080,01 €				
CHEVREVILLE		362	100%	362	0,89%	417	30%	125	0,16%	1 541,15 €	282,72 €				
ERMENONVILLE		1 649	70%	1 147	2,81%	1 004	100%	1 004	1,29%	6 030,28 €	1 106,25 €				
EVE		1 043	100%	1 043	2,56%	421	100%	421	0,54%	4 554,71 €	835,56 €				
FRESNOY-LE-LUAT		1 150	55%	632	1,55%	505	10%	51	0,06%	2 373,63 €	435,44 €				
LAGNY-LE-SEC		1 123	54%	607	1,49%	2 056	100%	2 056	2,64%	6 069,73 €	1 113,49 €				
MONTAGNY-SAINTE-FELICITE		567	100%	567	1,39%	415	100%	415	0,53%	2 827,46 €	518,69 €				
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN		2 095	100%	2 095	5,14%	4 249	100%	4 249	5,46%	15 574,01 €	2 857,04 €	- €	73 933,50 €	90 543,65 €	
OGNES		676	35%	238	0,58%	294	80%	235	0,30%	1 302,00 €	238,85 €				
PEROY-LES-GOMBRIES		1 121	85%	954	2,34%	1 150	100%	1 150	1,48%	5 610,17 €	1 029,18 €				
PLESSIS-BELLEVILLE (LE)		686	40%	271	0,66%	3 620	100%	3 620	4,65%	7 811,19 €	1 432,96 €				
ROSIERES		927	77%	712	1,75%	138	50%	69	0,09%	2 696,95 €	494,75 €				
SILLY-LE-LONG		1 135	49%	555	1,36%	1 163	90%	1 047	1,35%	3 976,80 €	729,54 €				
TRUMILLY		1 294	51%	666	1,63%	535	50%	268	0,34%	2 905,87 €	533,08 €				
VERSIGNY		1 450	96%	1 396	3,43%	370	100%	370	0,48%	5 730,95 €	1 051,34 €				
VER-SUR-LAUNETTE		1 318	57%	752	1,85%	1 147	90%	1 032	1,33%	4 659,77 €	854,83 €				
VILLERS-SAINT-GENEST		966	52%	502	1,23%	395	0%	-	0,00%	1 809,65 €	331,98 €				
AUMONT-EN-HALATTE		CCSSO	683	7%	50	0,12%	464	100%	464	0,60%	1 056,24 €				
BARBERY			760	100%	760	1,86%	574	100%	574	0,74%	3 823,38 €				
BOREST	1 278		100%	1 278	3,14%	338	100%	338	0,43%	5 245,16 €					
BRASSEUSE	830		100%	830	2,04%	108	100%	108	0,14%	3 195,95 €					
CHAMANT	1 200		100%	1 200	2,94%	910	100%	910	1,17%	6 043,87 €					
COURTEUIL	532		100%	532	1,31%	586	100%	586	0,75%	3 024,12 €					
FLEURINES	1 195		40%	476	1,17%	1 929	0%	-	0,00%	1 715,93 €					
FONTAINE-CHAALIS	3 311		55%	1 814	4,45%	342	100%	342	0,44%	7 184,94 €					
MONTPEILLOY	586		100%	586	1,44%	140	100%	140	0,18%	2 376,77 €	- €	17 479,76 €	77 804,20 €	95 283,96 €	
MONT-L'EVEQUE	1 418		100%	1 418	3,48%	391	100%	391	0,50%	5 849,91 €					
MONTLOGNON	524		100%	524	1,29%	199	100%	199	0,26%	2 264,66 €					
PONTARME	1 324		34%	450	1,10%	833	0%	-	0,00%	1 622,20 €					
RARAY	672		95%	637	1,56%	135	100%	135	0,17%	2 551,18 €					
RULLY	1 545		100%	1 545	3,79%	723	100%	723	0,93%	6 934,52 €					
SENLIS	2 405		93%	2 233	5,48%	14 891	100%	14 891	19,14%	36 162,71 €					
THIERS-SUR-THEVE	625		2%	15	0,04%	1 070	0%	-	0,00%	54,07 €					
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	1 454		92%	1 341	3,29%	712	100%	712	0,91%	6 178,35 €					
TOTAL			59 665	68%	40 753	100,00%	98 666	79%	77 816	100,00%	293 820,00 €		53 901,03 €	246 572,82 €	293 820,00 €